

ARRETE D'ALIGNEMENT

LE MAIRE

VU la demande en date du 28/11/2018 par laquelle Maître Didier FOUCART, notaire, exerçant

9 rue des Minimes – BP 2 80700 ROYE

demande L'ALIGNEMENT des parcelles cadastrées section AB 294 et AB 297

situées sur le territoire de notre commune, 35 rue du Jeu d'Arc

appartenant à : Monsieur et Madame GUEDRAS-BOURSE

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983.

VU le règlement général de voirie du 15/03/1974 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1- Alignement

L'alignement de la voie sus mentionné au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la délimitation du domaine public. **Propriété à l'alignement.**

Altimétrie : Le niveau du seuil des portes de clôtures sera supérieur de 0.15 m à celui de l'axe de chaussée.

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Vignemont

, le 28/11/2018

Exemplaires

Pétitionnaire

Mairie



Serge GREUGNY

OFFICE NOTARIAL DE ROYE

**DIDIER FOUCART
BRUNO LEMOINE**

NOTAIRES ASSOCIES

OFFICE FERME LE LUNDI TOUTE LA JOURNEE

MAIRIE
SERVICE URBANISME

60162 VIGNEMONT

Dossier : A 2018 00704/VENTE GUEDRAS/TETELIN-
KULAJ

Nos réf. : DF/AG

Vos réf. :

ROYE, le 26 novembre 2018

Monsieur le Maire,

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire parvenir dans les meilleurs délais possibles **un certificat confirmant que l'immeuble ci-après désigné n'est pas frappé d'alignement :**

Une maison individuelle situé(e) à VIGNEMONT (60162), 35 rue du Jeu d'Arc, et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	AB	294	25 RUE DU JEU D'ARC	69 ca
	AB	297	LE VILLAGE	09 a 43 ca
Contenance totale				10 a 12 ca

Ledit immeuble appartenant à :

M. et Mme Fabrice GUEDRAS-BOURSE demeurant à VIGNEMONT (60162), 35 rue du Jeu d'Arc.

Dans l'attente de vous lire, et avec mes remerciements anticipés,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Didier FOUCART



Département :
OISE

Commune :
VIGNEMONT

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/11/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

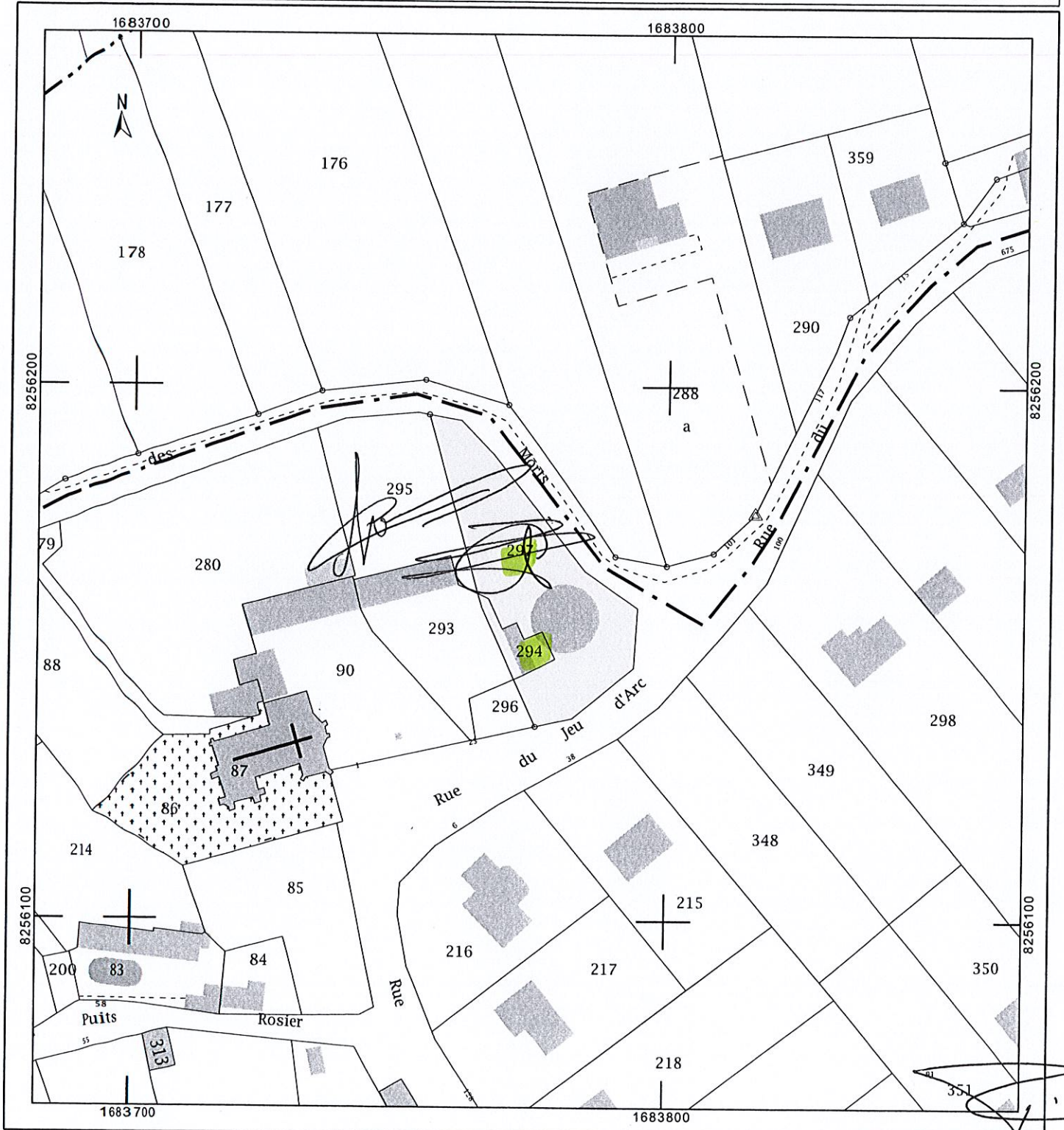
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
COMPIEGNE
6 Rue Winston Churchill C.S. 40055
60321
60321 COMPIEGNE CEDEX
tél. 03.44.92.58.90 - fax
ptgc.oise.compiegne@dgfip.finances.gou
v.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



R. Boulogne